



Parc Les Pivolles-81/83 Rue Elisée Reclus  
Service Formation  
69150 DECINES CHARPIEU  
Tel : 04.74.59.73.52- Fax : 09.72.49.05.78  
Mail : info@ats-prevention.com

## **Intervenant : ATEX Niveau 0**

(Atmosphères Explosives)

Application de la réglementation (code du travail article R4227-49 crée par décret 2008-244 du 7 mars 2008)

### **PUBLIC :**

- Toutes personnes chargées de circuler et/ou travailler dans une zone présentant un risque d'atmosphère explosive sans intervenir sur un équipement soumis à la réglementation ATX.
- Toutes personnes sachant lire et écrire la langue française.

### **OBJECTIFS :**

- Sensibiliser le personnel aux risques des zones ATEX
- Faire connaître la réglementation applicable
- Informer sur les mesures de prévention

### **METHODE PEDAGOGIQUE :**

- La théorie est illustrée avec des films, des photos, des reportages.
- Une documentation est remise aux participants pour cette sensibilisation.

### **DUREE :**

- ½ jour

### **PROGRAMME :**

#### **1. Statistiques**

#### **2. Le contexte règlementaire**

#### **3. Rappel : vocabulaire et symboles**

#### **4. L'explosivité**

- Définition d'une atmosphère Explosive
- Paramètres
- Substances inflammables et conséquences
- Exemples de catastrophes industrielles

#### **5. Les directives d'ATEX**

- Obligations des exploitants (1999/92/CE)
- Obligations des constructeurs (94/9/CE)

#### **6. Le classement des Zones ATEX**

- La réglementation et signalétique
- Le classement des zones



Parc Les Pivolle-81/83 Rue Elisée Reclus  
Service Formation  
69150 DECINES CHARPIEU  
Tel : 04.74.59.73.52- Fax : 09.72.49.05.78  
Mail : info@ats-prevention.com

**7. La prévention**

- Actions préventives
- Sélection du matériel
- Marquage et maintenance du matériel

**8. La protection****9. Evaluations des connaissances**

(QCM sur les points vus dans la ½ journée)

**VALIDATION :**

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayants satisfaits à l'évaluation
- Un compte rendu individuel est remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation.